



St Germain du Puy, le 8 octobre 2024

Ville de
SAINT GERMAIN DU PUY

**Séance du
CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs
Les Conseiller(e)s Municipaux(ales)

CONVOCATION DÉMATÉRIALISÉE
Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 15 OCTOBRE 2024
à 19h00 en Mairie (salle du Conseil Municipal)

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères et cordiales salutations.

La Maire de Saint Germain du Puy,

Marie-Christine BAUDOUIN



Ordre du jour ci-joint à la présente convocation.

ORDRE DE JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2024

Compte-rendu des délégations effectuées par la Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal

Rapporteur : Madame la Maire

- Modification des membres des commissions municipales
- Modification du plan de financement relatif à l'inscription sur le Monument aux Morts de 10 soldats « Morts pour la France »
- Plan de financement relatif à l'extension du gymnase Jacques Prévert
- Cession de la parcelle AC 328
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables par le Comptable Public et prise en charge de créances éteintes par jugement du tribunal
- Indemnité pour le gardiennage de l'église communal
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la Police Municipale

Rapporteur : Éric LE PAVOUX

- Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : Samuel CATON

- Avenant n°2 à la convention tripartite relative à la mise à disposition d'équipements sportifs de la ville au collège Georges Sand d'Avord et au collège Jean Rostand de Saint-Germain-du-Puy
- Subvention exceptionnelle au bicross club Saint-Germinoise

Rapporteur : Gaëlle FLEURIER-LEFORT

- Classe de neige 2025
- Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

Rapporteur : Didier PRUDENT

- Compte-rendu annuel au concédant 2023 relatif à la ZAC des Champs Châlons, Terre d'Avenir
- Division-cession de parcelle pour la construction de logements France Loire
- Désaffectation et déclassement des parcelles AB 548 et AB 666

Rapporteur : Sandra GIRARD LEBRUN

- Subventions dans le cadre des animations Festiv'été 2024